

## REDEVANCES D'OCCUPATION PORTUAIRES 2009

### EVOLUTION TARIFAIRE 2008/2009

AMARRAGE- POSTES A FLOT - POSTES A TERRE - PLAN D'EAU	3,20%
TERRE-PLEIN	2,38%
AUTRES REDEVANCES (hors évolution spécifique)	3,20%

### SOMMAIRE

POSTE A FLOT LONGUE DUREE	P3
POSTE A FLOT COURTE DUREE	P10
PLAN D'EAU	P15
STOCKAGE A TERRE	P18
TERRE PLEIN	P20
AUTRES REDEVANCES	P26



# 1-A postes à flot longue durée

## **I) REDEVANCE D'OCCUPATION DE PLANS D'EAU: Tarifs en euros HT . TVA appliquée = 19.6%**

### **I-A) OCCUPATION DE POSTES A FLOT - A L'UNITE - DE LONGUES DUREES :**

#### **GENERALITES**

La catégorie de tarification est déterminée en fonction de la plus grande longueur ou largeur mentionnée sur l'acte de francisation ou contrôlée par les services portuaires.

Pour les multicoques seule la longueur hors tout mesurée détermine la catégorie de tarification. Un coefficient de 1,5 est appliqué au tarif de base.

L'existence d'une catégorie dans les tableaux ci dessous n'engendre pas automatiquement une obligation d'accueil des bateaux de la catégorie concernée si la configuration du port ou du secteur prévu pour l'amarrage ne permet pas un mouillage du navire dans de bonnes conditions de sécurité (profondeur, aire de manoeuvre insuffisantes, etc.).

Un abattement de 50% peut être appliqué pour mouillage précaire (postes non accessibles à pied, postes sans eau et/ou sans électricité, etc.) .Cet abattement n'est pas cumulable avec d'autres abattements, notamment celui concernant l'hivernage.

#### **1) Vieux Port de Marseille et Pointe Rouge :**

##### **1-1 postes à flot en régie directe disposant d'un contrat annuel d'occupation**

CATÉGORIE DE TAXATION		plaisanciers prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
de 0 à 4,99	jusqu'à 2,00 m	359,21000 €
de 5,00 à 6,49	jusqu'à 2,45 m	458,25000 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 2,80 m	690,54000 €
de 8,00 à 9,49	jusqu'à 3,25 m	975,23000 €
de 9,50 à 10,99	jusqu'à 3,70 m	1 303,72000 €
de 11,00 à 12,99	jusqu'à 4,30 m	1 746,83000 €
de 13,00 à 16,00	jusqu'à 4,90 m	2 491,73000 €
par tranche d'1ml en +		359,21000 €

##### **1-1 postes à flot en Délégation de Service Public (DSP) disposant d'un contrat annuel d'occupation**

PERIMETRE DSP 1		
PERIMETRE DSP 2	38,18 €	par m2

b) abattement applicable aux pêcheurs professionnels titulaire d'un contrat et inscrits maritimes : 100%

# 1-A postes à flot longue durée

## 2) Port du Frioul :

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
de 0 à 4,99	jusqu'à 2,00 m	291,67 €
de 5,00 à 6,49	jusqu'à 2,45 m	371,99 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 2,80 m	560,44 €
de 8,00 à 9,49	jusqu'à 3,25 m	792,04 €
de 9,50 à 10,99	jusqu'à 3,70 m	1 058,92 €
de 11,00 à 12,99	jusqu'à 4,30 m	1 418,84 €
de 13,00 à 16,00	jusqu'à 4,90 m	2 023,65 €
par tranche d'1ml en +		291,67 €

Afin de favoriser l'hivernage au port du Frioul les navires partant de une semaine à trois mois ont la possibilité de paiement au " prorata temporis " déductible l'année suivante sous réserve de déclaration de départ et de retour à la capitainerie

## 1-A postes à flot longue durée

**3) Petits ports marseillais\* :**

\*(Callelongue, Les Croisettes, l'Escalette, La Fausse Monnaie, Malmousque, Morgiou, Sormiou, Les Goudes, La Madrague de Montredon, Vallon des Auffes) :

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
de 0 à 4,99	jusqu'à 2,00 m	40,87 €
de 5,00 à 6,49	jusqu'à 2,45 m	58,04 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 2,80 m	111,31 €
de 8,00 à 9,49	jusqu'à 3,25 m	200,77 €
de 9,50 à 10,99	jusqu'à 3,70 m	298,80 €
de 11,00 à 12,99	jusqu'à 4,30 m	426,88 €
de 13,00 à 16,00	jusqu'à 4,90 m	630,82 €
par tranche d'1ml en +		40,87 €

## 1-A postes à flot longue durée

**4) Ports de La Ciotat\* :**

\*(La Ciotat plaisance, port de Saint Jean, port des Capucins)

CATEGORIE DE TAXATION	plaisanciers coutumiers (1)
Longueur Hors Tout Bateaux	prix en € HT/poste/an
Moins de 4m	509,23 €
de 4,01m à 5,50m	671,33 €
de 5,51m à 6,50m	875,71 €
de 6,51m à 7,50m	1 203,62 €
de 7,51m à 8,50m	1 543,10 €
de 8,51m à 10m	1 916,59 €
de 10,01m à 12m	2 530,65 €
de 12,01m à 15m	3 564,60 €
par ml en +	1 032,00 €

(1) les plaisanciers sont "coutumiers" jusqu'à ce qu'ils bénéficient d'un contrat "titulaire" à la suite du désistement d'un plaisancier, de son contrat titulaire.

a) abattement applicable aux plaisanciers titulaires d'un contrat individuel de poste à flot : 45%

b) abattement applicable aux pêcheurs professionnels titulaire d'un contrat et inscrits maritimes : 40%

c) hivernage à flot

CATEGORIE DE TAXATION	plaisanciers
Longueur Hors Tout Bateaux	prix en € HT/poste/mois
Moins de 4m	57,87 €
de 4,01m à 5,50m	65,59 €
de 5,51m à 6,50m	81,00 €
de 6,51m à 7,50m	104,17 €
de 7,51m à 8,50m	133,08 €
de 8,51m à 10m	179,39 €
de 10,01m à 12m	222,78 €
de 12,01m à 15m	303,80 €
par ml en +	57,87 €

La tarification mensuelle d'hivernage n'est possible que pour une période minimale de 3 mois du 1 oct au 30 avril

# 1-A postes à flot longue durée

## 5) Port de Carry le Rouet :

CATEGORIES DE TAXATION		plaisanciers prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
A 0.55 m à 4.99 m	2.15 m	459,36 €
B 5.00 m à 6.49 m	2.45 m	679,75 €
C 6.50 m à 7.99 m	2.80 m	955,89 €
D 8.00 m à 9.49 m	3.25 m	1 313,54 €
E 9.50 m à 10.99 m	3.70 m	1 735,11 €
F 11.00 m à 12.99 m	4.30 m	2 390,05 €
G 13.00 m à 14.99 m	4.75 m	2 974,17 €
H 15.00 m à 16.99 m	5.20 m	3 586,77 €
<b>par ml en +</b>		<b>1 000,00 €</b>

CATEGORIES DE TAXATION		Navires armés commerce prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
A 0.55 m à 4.99 m	2.15 m	275,56 €
B 5.00 m à 6.49 m	2.45 m	407,73 €
C 6.50 m à 7.99 m	2.80 m	563,28 €
D 8.00 m à 9.49 m	3.25 m	787,97 €
E 9.50 m à 10.99 m	3.70 m	1 040,86 €
F 11.00 m à 12.99 m	4.30 m	1 433,73 €
G 13.00 m à 14.99 m	4.75 m	1 784,13 €
H 15.00 m à 16.99 m	5.20 m	2 151,61 €
<b>par ml en +</b>		<b>275,56 €</b>

CATEGORIES DE TAXATION		amodiataires longue durée (1) prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
A 0.55 m à 4.99 m	2.15 m	87,00 €
B 5.00 m à 6.49 m	2.45 m	128,91 €
C 6.50 m à 7.99 m	2.80 m	180,89 €
D 8.00 m à 9.49 m	3.25 m	250,03 €
E 9.50 m à 10.99 m	3.70 m	329,63 €
F 11.00 m à 12.99 m	4.30 m	452,86 €
G 13.00 m à 14.99 m	4.75 m	577,24 €
H 15.00 m à 16.99 m	5.20 m	758,44 €
<b>par ml en +</b>		<b>87,00 €</b>

Forfait pêcheurs professionnels et retraités titulaires d'un contrat et inscrits maritime pour participation aux charges: 78,01 € HT

(1) Participation aux charges" telles que prévues dans les contrats

# 1-A postes à flot longue durée

## 6) Ports de Sausset : Ancien port et Nouveau port

### 6-1 NOUVEAU PORT DE SAUSSET

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
de 0 à 5,49	jusqu'à 2,20 m	512,75 €
de 5,50 à 6,49	jusqu'à 2,50 m	659,70 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 3,00 m	955,06 €
de 8,00 à 9,99	jusqu'à 3,50 m	1 279,35 €
de 10,00 à 11,99	jusqu'à 4,00 m	1 619,76 €
par tranche d'1ml en +		512,75 €

CATEGORIE DE TAXATION		amodiataires longue durée (1) prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
de 0 à 5,49	jusqu'à 2,20 m	224,23 €
de 5,50 à 6,49	jusqu'à 2,50 m	285,40 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 3,00 m	407,70 €
de 8,00 à 9,99	jusqu'à 3,50 m	530,00 €
de 10,00 à 11,99	jusqu'à 4,00 m	611,56 €
par tranche d'1ml en +		224,23 €

### Tarifs reventes des garanties d'usage:

CATEGORIE		amodiataires longue durée (1) prix en € HT/poste
longueur en mètres	largeur en mètres	
de 0 à 5,49	jusqu'à 2,20 m	7 584,65 €
de 5,50 à 6,49	jusqu'à 2,50 m	9 634,94 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 3,00 m	13 706,84 €
de 8,00 à 9,99	jusqu'à 3,50 m	16 043,89 €
de 10,00 à 11,99	jusqu'à 4,00 m	20 416,89 €

### 6-2 ANCIEN PORT DE SAUSSET

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
de 0 à 5,49	jusqu'à 2,20 m	417,55 €
de 5,50 à 6,49	jusqu'à 2,50 m	538,55 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 3,00 m	778,31 €
de 8,00 à 9,99	jusqu'à 3,50 m	1 037,24 €
de 10,00 à 11,99	jusqu'à 4,00 m	1 206,13 €
par tranche d'1ml en +		417,55 €

(1) " Participation aux charges" telles que prévues dans les contrats

# 1-A postes à flot longue durée

## **7) Petits ports de la côte Bleue\*:**

\*(Grand Méjean, Petit Méjean, Figuières, La Madrague de Gignac, La Vesse, Le Rouet)

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers prix en € HT/poste/an
longueur en mètres	largeur en mètres	
de 0 à 4,99	jusqu'à 2,00 m	<b>70,00 €</b>
de 5,00 à 6,49	jusqu'à 2,45 m	
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 2,80 m	
de 8,00 à 9,49	jusqu'à 3,25 m	
de 9,50 à 10,99	jusqu'à 3,70 m	
de 11,00 à 12,99	jusqu'à 4,30 m	
de 13,00 à 16,00	jusqu'à 4,90 m	

La redevance des ports ne disposant que de postes au mouillage est calculée au prorata temporis du temps d'ouverture du port (ex: La Vesse)

## 1-B postes à flot courte durée

### **I) REDEVANCE D'OCCUPATION DE PLANS D'EAU (suite):**

#### **I-B) OCCUPATION DE POSTES A FLOT - A L'UNITE - DE COURTES DUREES (navires en escale):**

L'existence d'une catégorie dans les tableaux ci dessous n'engendre pas automatiquement une obligation d'accueil des bateaux de la catégorie concernée si la configuration du port ou du secteur prévu pour l'amarrage ne permet pas un mouillage du navire dans de bonnes conditions (profondeur ou aire de manoeuvre insuffisantes).

La catégorie de taxation est déterminée en fonction de la plus grande longueur ou largeur mentionnée sur l'acte de francisation ou contrôlée par les services portuaires.(excepté les multicoques pour lesquels seule la longueur détermine la catégorie de tarification et un coefficient de 1,5 est appliqué au tarif)

La redevance d'escale est exigible immédiatement pour le montant total de la durée prévisionnelle du séjour. En cas de prolongation de séjour, cette même disposition s'applique. La redevance s'applique de 12h00 à 12h00. Chaque nouvelle période de 24 h est due en totalité à compter de 12h00 précise. L'acte de francisation est conservé à la capitainerie durant toute la durée du séjour. A défaut, une caution égale à 10 jours de passage sera exigée. Dans la limite des places disponibles, une franchise de 12 h00 sera accordée aux plaisanciers justifiant que le poste de mouillage habituel du bateau est situé dans l'un des ports de la Communauté Urbaine de Marseille (copie du contrat individuel, carte de membre d'un club nautique,etc). L'utilisateur qui ne se présente pas immédiatement à la capitainerie ou qui s'amarré sur un autre poste que celui qui lui a été affecté, perd le bénéfice de la franchise.

Une franchise de 2 h 00 est accordée sur le quai d'accueil à l'exclusion de toute consommation. Pour tout séjour de plus de 30 jours compris entre le 31 octobre et le 28 ou 29 février (hivernage), un abattement maximum cumulé de 50% sur les prix journaliers ci-dessous sera pratiqué à compter du premier jour d'occupation. ( hors conditions particulières d'hivernage de La Ciotat poste à terre et à flot et salon nautique)

Un abattement de 50% est applicable pour mouillage précaire (non accessible à pied, sans eau et/électricité. Il est non cumulable à l'abattement d'hivernage.

# 1-B postes à flot courte durée

## 1) Ports de Marseille :

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers
longueur en mètres	largeur en mètres	prix en € HT/poste/jour
de 0 à 4,99	jusqu'à 2,00 m	5,77 €
de 5,00 à 6,49	jusqu'à 2,45 m	8,65 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 2,80 m	10,38 €
de 8,00 à 9,49	jusqu'à 3,25 m	12,69 €
de 9,50 à 10,99	jusqu'à 3,70 m	17,31 €
de 11,00 à 12,99	jusqu'à 4,30 m	21,92 €
de 13,00 à 15,99	jusqu'à 4,90 m	32,30 €
de 16,00 à 18,99	jusqu'à 5,50 m	51,91 €
de 19,00 à 20,99	jusqu'à 6,10 m	73,82 €
de 21,00 à 22,99	jusqu'à 6,70 m	98,05 €
de 23,00 à 24,99	jusqu'à 7,30 m	122,27 €
haute saison par tranche d'1ml en +		26,75 €
basse saison par tranche d'un ml en +		8,79 €

a) Conditions de gratuité pour manifestations nautiques non commerciales (associations à but non lucratif) :

Conformément à la délibération n°POR /01/219/CC du 6/07/2001 l'occupation à titre gratuit peut être accordée par décision écrite préalable du Président de la Communauté Urbaine ou son représentant pour des manifestations d'intérêt général auxquelles MPM participe ou soutient

Un forfait pour charge de 15% de la redevance prévisionnelle sera appliqué (conformément au tableau ci-dessus)

b) Abattement applicable aux bateaux protégés au titre des monuments historiques

85%

Cet abattement sera accordé aux bateaux inscrits ou classés au titre des monuments historiques conformément aux dispositions prévues par le Ministère de la culture

## 1-B postes à flot courte durée

**2) Ports de La Ciotat\* :**

\*(La Ciotat plaisance, port de Saint Jean, port des Capucins)

CATEGORIE DE TAXATION	prix en € HT/poste/jour
Longueur Hors Tout Bateaux	
Moins de 4m	5,78 €
de 4,01m à 5,50m	6,74 €
de 5,51m à 6,50m	8,67 €
de 6,51m à 7,50m	11,08 €
de 7,51m à 8,50m	13,98 €
de 8,51m à 10m	18,32 €
de 10,01m à 12m	23,13 €
de 12,01m à 15m	31,35 €
de 15,01m à 20m	38,58 €
de 20,01m à 25m	45,82 €
par tranche d'1ml en +	25,37 €

# 1-B postes à flot courte durée

## 3) Port de Carry le Rouet

CATEGORIES DE TAXATION		plaisanciers
longueur en mètres	largeur en mètres	prix en € HT/poste/jour
A 0.55 m à 4.99 m	2.15 m	7,00 €
B 5.00 m à 6.49 m	2.45 m	8,98 €
C 6.50 m à 7.99 m	2.80 m	12,32 €
D 8.00 m à 9.49 m	3.25 m	14,92 €
E 9.50 m à 10.99 m	3.70 m	20,95 €
F 11.00 m à 12.99 m	4.30 m	27,94 €
G 13.00 m à 14.99 m	4.75 m	34,92 €
H 15.00 m à 16.99 m	5.20 m	38,23 €
par tranche d'1ml en +		20,95 €

## 4) Petits ports Côte Bleue\*:

\*(Grand Méjean, Petit Méjean, Figuières, La Madrague de Gignac, La Vesse, Le Rouet)

CATEGORIES DE TAXATION		plaisanciers
longueur en mètres	largeur en mètres	prix en € HT/poste/jour
A 0.55 m à 4.99 m	2.15 m	6,44 €
B 5.00 m à 6.49 m	2.45 m	8,27 €
C 6.50 m à 7.99 m	2.80 m	11,35 €
D 8.00 m à 9.49 m	3.25 m	14,69 €
E 9.50 m à 10.99 m	3.70 m	19,29 €
F 11.00 m à 12.99 m	4.30 m	25,73 €
G 13.00 m à 14.99 m	4.75 m	32,15 €
H 15.00 m à 16.99 m	5.20 m	35,20 €
par tranche d'1ml en +		19,28 €

# 1-B postes à flot courte durée

## 5) Ports de Sausset \* :

\*(Sausset Ancien port, Sausset Nouveau Port)

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers
longueur en mètres	largeur en mètres	prix en € HT/poste/jour
de 0 à 5,49	jusqu'à 2,20 m	5,41 €
de 5,50 à 6,49	jusqu'à 2,50 m	6,90 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 3,00 m	9,91 €
de 8,00 à 9,99	jusqu'à 3,50 m	13,82 €
de 10,00 à 11,99	jusqu'à 4,00 m	19,83 €
de 12,00 à 13,99	jusqu'à 4,50 m	30,49 €
de 14,00 à 15,00		33,65 €
+ de 15,00		39,64 €
par tranche d'1ml en +		19,83 €

1-C m<sup>2</sup> plan d'eau longue durée**I) REDEVANCE D'OCCUPATION DE PLANS D'EAU (suite):**

Tarifs en euros HT. TVA applicable : 19,6%.
---

**I-C) OCCUPATION DE SURFACES DE PLAN D'EAU - AU m<sup>2</sup> - DE LONGUES DUREES (minimum 1 an):**

Les redevances d'occupation s'appliquent aux surfaces exploitées et aux surfaces d'emprise des ouvrages, pontons et navires auxquelles on ajoute les surfaces nécessaires à leur amarrage, mouillage et à leur protections laterales (pare battage).
--

**a) activités nautiques non commerciales à but non lucratif (associations, clubs, etc.) :**

Vieux port de Marseille et port de La Ciotat	<b>10,81 €</b> par m <sup>2</sup> occupé / an
Pointe Rouge	<b>27,68 €</b> par m <sup>2</sup> occupé / an
Petits ports marseillais et de la Côte Bleue	<b>4,25 €</b> par m <sup>2</sup> occupé / an

**b) activités nautiques commerciales (professionnels, loueurs, transporteurs,etc.) :**

Ports marseillais, Carry	<b>67,74 €</b> par m <sup>2</sup> occupé / an
pontons flottants	<b>20,81 €</b> par m <sup>2</sup> de ponton occupé / an

**c) activité de pêche professionnelle**

Marseille	
abattement applicable aux pêcheurs professionnels titulaire d'un contrat et inscrits maritimes :	<b>100% d'abattement</b>

## 1-D m<sup>2</sup> plan d'eau courte durée

### I) REDEVANCE D'OCCUPATION DE PLANS D'EAU (suite):

Tarifs en euros HT. TVA applicable : 19,6%.

#### I-D) OCCUPATION DE SURFACES DE PLAN D'EAU - AU m<sup>2</sup> - DE COURTES DUREES (manifestations):

##### 1) redevances d'occupation en m<sup>2</sup> :

CATEGORIE DE TAXATION	prix en € HT/m <sup>2</sup> /jour
de 0 m <sup>2</sup> à 50 m <sup>2</sup>	205,25 €
de 51 m <sup>2</sup> à 100 m <sup>2</sup>	410,50 €
de 101 à 200 m <sup>2</sup>	615,75 €
plus de 200 m <sup>2</sup>	821,00 €
par tranche de 50 m <sup>2</sup> en +	205,25 €

abattement applicable pour activités nautiques non commerciales à but non lucratif :

50%

Une caution égale à 20% de la redevance prévisionnelle pourra être exigée

## **I) REDEVANCE D'OCCUPATION DE PLANS D'EAU (suite):**

Tarifs en euros HT. TVA applicable : 19,6%.

### **I-E) CONVENTIONS ET CONTRATS PARTICULIERS :**

Homopalmus (Sausset les Pins)

**1 284,45 €** prix forfaitaire / an

### **I-F) EXONERATION DE REDEVANCES:**

Services de secours

Gendarmerie

Police Nationale

Armée française

Communes membres de MPM

2-A et B postes à terre

**2) REDEVANCES D'OCCUPATION DE TERRE PLEINS :**

**2-A) OCCUPATION DE POSTES A TERRE - A L'UNITE - DE LONGUES DUREES:**

**1) Ports de Marseille**

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers
longueur en mètres	largeur en mètres	prix en € HT/poste/an
de 0 à 4,99	jusqu'à 2,00 m	89,80 €
de 5,00 à 6,49	jusqu'à 2,45 m	114,56 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 2,80 m	172,64 €
de 8,00 à 9,49	jusqu'à 3,25 m	243,81 €
de 9,50 à 10,99	jusqu'à 3,70 m	325,93 €
de 11,00 à 12,99	jusqu'à 4,30 m	436,71 €
de 13,00 à 16,00	jusqu'à 4,90 m	622,93 €
par tranche d'1ml en +		89,80 €

## 2-A et B postes à terre

### 2) Ports de La Ciotat\* :

\*(La Ciotat plaisance, port de Saint Jean, port des Capucins)

#### a) postes à terre : titulaires

CATEGORIE DE TAXATION Longueur Hors Tout Bateaux	plaisanciers
	prix en € HT/poste/an
Moins de 4m	354,90 €
de 4,01m à 5,00m sans cabine	436,78 €
de 4,01m à 5,00m avec cabine	511,14 €
de 5,01m à 6,00m sans cabine	556,48 €
de 5,01m à 6,00m avec cabine	619,17 €

#### b) postes à terre : coutumiers

CATEGORIE DE TAXATION Longueur Hors Tout Bateaux	plaisanciers
	prix en € HT/poste/an
Moins de 4m	509,23 €
de 4,01m à 5,50m sans cabine	671,32 €
de 4,01m à 5,50m avec cabine	671,32 €
de 5,51m à 6,00m sans cabine	875,71 €
de 5,51m à 6,00m avec cabine	875,71 €

#### c) hivernage à terre

CATEGORIE DE TAXATION Longueur Hors Tout Bateaux	prix en € HT/poste/mois
Moins de 4m	57,87 €
de 4,01m à 5,50m	65,59 €
de 5,51m à 6,50m	81,00 €
de 6,51m à 7,50m	104,17 €
de 7,51m à 8,50m	133,08 €
de 8,51m à 10m	179,39 €
de 10,01m à 12m	222,78 €
de 12,01m à 15m	303,80 €
par ml en +	57,87 €

La tarification mensuelle d'hivernage n'est possible que pour une période minimale de 3 mois du 1er octobre au 30 avril.

## 2) REDEVANCES D'OCCUPATION DE TERRE PLEINS (suite) :

### 2-C) OCCUPATION DE SURFACES DE TERRE PLEIN - AU m<sup>2</sup> - DE LONGUES DUREES (minimum 1 an):

#### 1) surfaces non bâties:

##### 1-1 Marseille :

Surfaces non bâties exception faite des espaces verts et des espaces non accessibles

#### a) activités non commerciales (clubs et associations à but non lucratif) :

**6,13 €** par m<sup>2</sup> / an

#### b) activités commerciales :

Vieux port : entre fort St Jean et St Nicolas

**10,13 €** par m<sup>2</sup> / an

Vieux port : bassin du carrenage

**8,10 €** par m<sup>2</sup> / an

Vieux port : anse Reserve et anse du Pharo

**7,09 €** par m<sup>2</sup> / an

Frioul

**5,06 €** par m<sup>2</sup> / an

Pointe Rouge

**8,10 €** par m<sup>2</sup> / an

#### c) habitation :

Anse du Pharo

**6,13 €** par m<sup>2</sup> / an

## 2-C et D m<sup>2</sup> terre plein

### 1-2 La Ciotat (Capucins et St Jean) :

Surfaces non bâties exception faite des espaces verts et des espaces non accessibles

#### a) activités commerciales :

terrasses	15,72 € par m <sup>2</sup> / an
zones d'exposition	9,75 € par m <sup>2</sup> / an
terre plein avec construction privée à usage commercial	31,44 € par m <sup>2</sup> / an

#### b) activités non commerciales (clubs et associations à but non lucratif) :

terre plein non bâtis	1,78 € par m <sup>2</sup> / an
-----------------------	--------------------------------

### 1-3 Ports Côte Bleue (Grand Méjean, Petit Méjean, Figuières, Madrague de Gignac, le Rouet, la Vesse):

#### a) activités non commerciales (clubs et associations à but non lucratif) :

terre plein non bâti	1,78 € par m <sup>2</sup> / an
----------------------	--------------------------------

### 1 - 4 carry

14,60 € par m<sup>2</sup>/an

### 2) surfaces bâties :

#### 2-1 Marseille :

#### a) activités commerciales :

Vieux port de Marseille	20,25 € par m <sup>2</sup> SHOB / an
Vieux port : bassin du carrenage	16,20 € par m <sup>2</sup> SHOB / an
Vieux port : anse Reserve et anse du Pharo	14,18 € par m <sup>2</sup> SHOB / an

## 2-C et D m<sup>2</sup> terre plein

Frioul

**10,13 €** par m<sup>2</sup> SHOB / an

Pointe Rouge

**16,20 €** par m<sup>2</sup> SHOB / an

**b) activités non commerciales :**  
(clubs et associations à but non lucratif)

**6,13 €** par m<sup>2</sup>/an

## 2-C et D m<sup>2</sup> terre plein

### 2-2 La Ciotat (Capucins et St Jean) :

**a) locaux commerciaux et professionnels**

**40,27 €** par m<sup>2</sup> / an

**b) activités non commerciales (clubs et associations à but non lucratif) :**

terre plein bâti

**1,78 €** par m<sup>2</sup> / an

### 2-3 Ports Côte Bleue (Grand Méjean, Petit Méjean, Figuières, Madrague de Gignac,le Rouet, la Vesse):

**a) activités non commerciales (clubs et associations à but non lucratif) :**

terre plein bâti

**1,78 €** par m<sup>2</sup> / an

### 2 - 4 carry

**14,60 €** par m<sup>2</sup>

## 2-D) OCCUPATION DE SURFACES NON BATIES DE TERRE-PLEIN - AU m<sup>2</sup> - DE COURTES DUREES (manifestations

### 1) redevances d'occupation en m<sup>2</sup> :

CATEGORIE DE TAXATION	prix en € HT/m <sup>2</sup> /jour
de 0 m <sup>2</sup> à 50 m <sup>2</sup>	<b>209,16 €</b>
de 51 m <sup>2</sup> à 100 m <sup>2</sup>	<b>418,32 €</b>
de 101 à 200 m <sup>2</sup>	<b>627,48 €</b>
plus de 200 m <sup>2</sup>	<b>836,63 €</b>
par tranche de 50 m <sup>2</sup> en +	<b>209,16 €</b>

Abattement de 50 % à partir du 15<sup>ème</sup> jour d'occupation pour une surface supérieure à 100m<sup>2</sup> ( non cumulable avec l'abattement de 50 % pour clubs et associations)

abattement applicable pour activités nautiques non commerciales (clubs et associations à but non lucratif) :

50%

Une caution égale à 20% de la redevance prévisionnelle pourra être exigée

## 2) REDEVANCES D'OCCUPATION DE TERRE PLEINS (suite) :

### 2-E) AUTRES OCCUPATIONS :

#### 1) redevances d'occupation sur le Vieux Port de Marseille:

terrasse non enclavée	58,30 € par m <sup>2</sup> / an
terrasse avec 1 ou 2 écrans	64,06 € par m <sup>2</sup> / an
terrasse enclavée	79,55 € par m <sup>2</sup> / an
Kiosque	30,18 € par m <sup>2</sup> / mois
Station Uvale	232,33 € par 4 m <sup>2</sup> / mois 33,35 € par m <sup>2</sup> en + / mois
Bascules, télescopes et divers	17,87 € par u / mois
menus, tourniquets, glaces, etc	30,87 € par u / mois
distributeurs de carburants	465,33 € par u / an

## 2-E et G terre plein déroq

### 2) redevances d'occupation sur le port de La Ciotat :

<b>Locaux commerciaux</b>	<b>40,29 €</b> par m <sup>2</sup> / an
<b>Terrasses</b>	<b>15,72 €</b> par m <sup>2</sup> / an
<b>Zones d'exposition</b>	<b>9,75 €</b> par m <sup>2</sup> / an
<b>Terre pleins occupés par les locaux privés à usages commercial</b>	<b>31,45 €</b> par m <sup>2</sup> / an
<b>Restauration de front de mer</b>	
<b>bâti</b>	<b>73,75 €</b> par m <sup>2</sup> / an
<b>terrasse</b>	<b>42 €</b> par m <sup>2</sup> / an

### 2-F) EXONERATION DE REDEVANCES:

Services de secours  
Gendarmerie  
Police Nationale  
Communes membres de MPM  
Armée française

# 3-autres redevances

## 3) AUTRES REDEVANCES:

### 3-A) Taxe d'embarquement sur les passagers

La perception de la redevance sur les passagers est due à raison de chaque passager débarqué, embarqué ou transbordé dans les ports maritimes français (article R 212-17 à R212-19 du code des ports des ports)

La redevance due par les armateurs professionnels pour chaque passager , embarqué ou tr: **0,26 €**

### 3-B) Délivrance de fluides et d'énergie:

#### 1) eau et électricité :

a) forfait avitaillement (eau et/ou électricité) et rinçage **7,97 €** par U/J  
exceptés ports munis de cartes magnétiques

b) Carry le Rouet , Sausset les pins **3,10 €**  
forfait avitaillement pour escale sans nuité et /ou utilisation sanitaire

c) consommation d'eau **3,05 €** par m3

d) ports marseillais **159,50 €** / navire habité / an

e) La Ciotat **3,05 €** par m3  
fourniture des locaux commerciaux en eau

#### 2) carburant :

SAUSSET	super	<b>3,50%</b> x prix livraison
	gazole	<b>3,50%</b> x prix livraison

### 3-C) Multicoques:

Tarifs applicables quelque soit la prestation ou l'occupation du domaine public = 1,5 x tarifs monoques

## 3-autres redevances

### 3-D) Déplacement et stationnement de navires:

#### 1) Prix forfaitaires :

a) Remorquage entre ports 161,61 € forfait par u

b) Remorquage à l'intérieur de chaque port  
mouvement d'office 76,97 € forfait par u

réduction de 40% des prix ci-dessus pour les pêcheurs professionnels inscrits maritimes de La Ciotat

c) Grutage d'un navi **re jusqu'à 10m** 113,52 €  
au delà surcout par **ml supplémentaire** 30,96 €

#### 2) Prix unitaires :

a) Remorquage à l'intérieur de chaque port

<b>bateau &lt; à 6 m</b>	<b>9,54 €</b> par 1/4 d'heure
<b>bateau entre 6 m et 9 m</b>	<b>13,31 €</b> par 1/4 d'heure
<b>bateau &gt; à 9m</b>	<b>17,72 €</b> par 1/4 d'heure

réduction de 40% des prix ci-dessus pour les pêcheurs professionnels inscrits maritimes de La Ciotat

b) Remorquage d'un navire 169,25 € par heure

c) Frais de stationnement d'un navire jusqu'à une longueur de 10m 27,86 € jour

au delà surcout par ml supplémentaire 3,10 € jour

#### grutage - manutentions :

Le levage est limité à la capacité maximale des appareils ainsi qu'au respect des règles de l'art liées aux manutentions,

Les manutentions se font sur réservation auprès de la Capitainerie en fonction des places disponibles,

L'opération de manutention comprend la mise à disposition de l'engin et du personnel chargé de la conduite

### 3-E) Valeur vénale d'un navire:

Forfait pour la détermination de la valeur vénale d'un navire à moteur ou à voile < à 8 m 200,00 €

Surcout par ml supplémentaire 55,00 €

Forfait pour la détermination de la valeur vénale d'un navire dont les moteurs dépassent 10 cv □ par tranche de 20 cv supplémentaires 55,00 €

### 3-autres redevances

**a) SAUSSET**

un abattement de 10% sur les prix ou les pourcentages ci-dessous sera appliqué aux plaisanciers titulaires pouvant justifier d'un contrat individuel d'un an minimum dans un des ports de la Communauté Urbaine Marseille Provence Metropole.

a-1 sortie et remise à l'eau

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers
longueur en mètres	largeur en mètres	prix forfaitaire / u
de 0 à 5,49	jusqu'à 2,20 m	36,84 €
de 5,50 à 6,49	jusqu'à 2,50 m	48,41 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 3,00 m	73,78 €
de 8,00 à 9,99	jusqu'à 3,50 m	85,36 €
de 10,00 à 11,99	jusqu'à 4,00 m	123,34 €
+ de 12,00		194,34 €

a-2 manutention simple

CATEGORIE DE TAXATION		usagers du port
longueur en mètres	largeur en mètres	prix forfaitaire / u
de 0 à 5,49	jusqu'à 2,20 m	23,15 €
de 5,50 à 6,49	jusqu'à 2,50 m	31,16 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 3,00 m	44,60 €
de 8,00 à 9,99	jusqu'à 3,50 m	51,35 €
de 10,00 à 11,99	jusqu'à 4,00 m	74,55 €
+ de 12,00		123,34 €

a-3 Matage,dématage levée moteur:

38,77 € par heure

### 3-autres redevances

#### b) CARRY

##### b-1 sortie et remise à l'eau

CATEGORIES DE TAXATION		prix en € HT/u
longueur en mètres	largeur en mètres	
A 0.55 m à 4.99 m	2.15 m	26,34 €
B 5.00 m à 6.49 m	2.45 m	34,55 €
C 6.50 m à 7.99 m	2.80 m	37,68 €
D 8.00 m à 9.49 m	3.25 m	51,20 €
E 9.50 m à 10.99 m	3.70 m	55,36 €
F 11.00 m à 12.99 m	4.30 m	59,02 €
G 13.00 m à 14.99 m	4.75 m	62,95 €
H 15.00 m à 16.99 m	5.20 m	67,07 €

##### b-2 manutention simple

CATEGORIES DE TAXATION		prix en € HT/u
longueur en mètres	largeur en mètres	
A 0.55 m à 4.99 m	2.15 m	15,77 €
B 5.00 m à 6.49 m	2.45 m	20,58 €
C 6.50 m à 7.99 m	2.80 m	21,87 €
D 8.00 m à 9.49 m	3.25 m	31,69 €
E 9.50 m à 10.99 m	3.70 m	33,76 €
F 11.00 m à 12.99 m	4.30 m	35,13 €
G 13.00 m à 14.99 m	4.75 m	37,22 €
H 15.00 m à 16.99 m	5.20 m	39,49 €

## 3-autres redevances

### c) La Ciotat

#### c-1 élévateur à bateaux

(bateau à voile et moteur)

<i>BATEAU (en m longueur hors tout)</i>	<i>prix / u</i>
<b>jusqu' à 7,50</b>	<b>41,30 €</b>
<b>7,50 à 9,00</b>	<b>69,21 €</b>
<b>9,00 à 11,00</b>	<b>92,28 €</b>
<b>11,01 à 12,00</b>	<b>115,35 €</b>
<b>12,01 à 13,00</b>	<b>138,42 €</b>
<b>13,01 à 15,00</b>	<b>161,49 €</b>
<b>15,01 à 18,00</b>	<b>230,69 €</b>
<b>par ml en +</b>	<b>46,36 €</b>

#### c-2 chariot élévateur et grue fixe 10T (bateau à moteur uniquement)

pour 3 tonneaux mini

**17,86 €** forfait 3 tonneaux

par tonneaux en +

**5,96 €** par tonneaux en +

Le levage est limité à la capacité maximale des appareils ainsi qu'au respect des règles de l'art liées aux manutentions,

Les manutentions se font sur réservation auprès de la Capitainerie en fonction des places disponibles,

L'opération de manutention comprend la mise à disposition de l'engin et du personnel chargé de la conduite

Le positionnement des élingues et le calage du bateau sur le terre plein sont assurés sous la responsabilité de

l'USAGER avec l'aide du personnel du port

La mise à disposition de Bers - Tacades n'est pas compris dans les tarifs de manutention

## 3-autres redevances

### c-3 Manutention de mâts :

Application de ce tarif en complément du tarif de manutention du navire

bateau < à 6 m (longueur hors tout)	9,68 € par 1/4 d'heure
bateau entre 6 m et 9 m (longueur hors tout)	13,51 € par 1/4 d'heure
bateau > à 9m (longueur hors tout)	17,99 € par 1/4 d'heure

### c- 4Manutention des moteurs :

puissance < 30Cv	21,54 € par 1/4 d'heure
entre 31Cv et 100 Cv	32,31 € par 1/4 d'heure
> à 100 Cv	43,08 € par 1/4 d'heure

### c-5 Immobilisations pour expertise ou travaux spécifiques ( 30 mn maximum) :

Application de ce tarif en complément du tarif de manutention du navire

bateau < à 6 m (longueur hors tout)	9,68 € par 1/4 d'heure
bateau entre 6 m et 9 m (longueur hors tout)	13,51 € par 1/4 d'heure
bateau > à 9m (longueur hors tout)	17,99 € par 1/4 d'heure

réduction de 40% des prix ci-dessus pour les pêcheurs professionnels inscrits maritimes de La Ciotat

## 3-autres redevances

### 3) carenage :

#### a) SAUSSET

CATEGORIE DE TAXATION		plaisanciers
longueur en mètres	largeur en mètres	prix forfaitaire / jour
de 0 à 5,49	jusqu'à 2,20 m	5,88 €
de 5,50 à 6,49	jusqu'à 2,50 m	6,90 €
de 6,50 à 7,99	jusqu'à 3,00 m	8,25 €
de 8,00 à 9,99	jusqu'à 3,50 m	9,31 €
de 10,00 à 11,99	jusqu'à 4,00 m	10,51 €
+ de 12,00		11,57 €

un abattement de 60% sur les prix ci-dessus sera appliqué pour les immobilisations d'un mois minimum

abattement de 2 jours pour les navires en plastique

abattement de 4 jours pour les navires en bois

Consommation eau avec utilisation karcher privé

4 € par heure

Nettoyage de l'aire de carénage

26 € forfait journée

location machine à caréner

15,83 € par heure

#### b) Carry

CATEGORIES DE TAXATION			prix en € HT/u
longueur en mètres	largeur en mètres		
A 0.55 m à 4.99 m	2.15 m		5,21 €
B 5.00 m à 6.49 m	2.45 m		6,26 €
C 6.50 m à 7.99 m	2.80 m		7,53 €
D 8.00 m à 9.49 m	3.25 m		9,41 €
E 9.50 m à 10.99 m	3.70 m		11,25 €
F 11.00 m à 12.99 m	4.30 m		11,25 €
G 13.00 m à 14.99 m	4.75 m		13,32 €
H 15.00 m à 16.99 m	5.20 m		13,32 €

la sortie et remise à l'eau comprend 48 h de carénage. Les prix ci-dessus s'appliquent à compter du 3<sup>ème</sup> jour

location machine à carener

17,39 € / heure

### 3-autres redevances

**c) La Ciotat**

(longueur hors tout du bateau considéré

petit ber (<7,51 m ou 5 tonneaux)  / u / jour

grand ber (de 7,50 m à 11,00 m) 7,24 € / u / jour

au sol (calés sur terre plein) 0,34 € m² occupé / jour

nettoyage de l'aire 15,34 € prix forfaitaire

stationnement jusqu'à 7 jours (véhicules ou remorques)

3,38 € prix / U / jour

stationnement (> à 7 jours) des véhicules ou remorques

1,68 € prix / U / jour

réduction de 20 % sur les prix ci-dessus pour les carénages effectués entre le 1 octobre et le 31 janvier

réduction de 40% des prix ci-dessus pour les pêcheurs professionnels inscrits maritimes de La Ciotat

Toute journée commencée est due

## 3-autres redevances

### 3-D) FRAIS DIVERS:

<u>1) affichage :</u>	8,00 € forfait
<u>2) gestion liste d'attente :</u>	8,60 € forfait
<u>3) gestion de dossier :</u>	31,39 € forfait
<u>4) prélèvement automatique: Frais de rejet d'une échéance</u>	5 € par rejet

### 3-E) MISE A L'EAU :

a) La Ciotat	utilisation des servitudes liées à la mise à l'eau	9,60 € forfait
--------------	--	----------------

### 3-F) STATIONNEMENT DES VEHICULES:

a) La Ciotat	carte d'accès au parking contrôlé	11,00 € par u
	recharge annuelle de la carte	11,00 € par u
b) Sausset	emetteur	52,00 € par u

## 3-autres redevances

### 3-G) FRAIS DIVERS:

photocopie	0,36 € par u
	0,00 €
embout de raccordement borne à eau	5,40 € par u
	0,00 €
Kit absorbeur hydrocarbures	5,76 € par u
	0,00 €
réparation mouillage (bateau jusqu'à 7,50 m)	27,01 € par u
réparation mouillage (bateau de 7,51 à 10m)	36,01 € par u
réparation mouillage (bateau de + de 10,00m)	40,52 € par u
	0,00 €
remplacement mouillage (bateau jusqu'à 7,50 m)	76,54 € par u
remplacement mouillage (bateau de 7,51 à 10m)	94,55 € par u
remplacement mouillage (bateau de + de 10,00m)	108,06 € par u

Utilisation de badges magnetiques sur les ports communautaires:

une caution égale à 30 € TTC pour la remise de badges magnetiques (utilisation de l'eau, des douches, portillons, portails, etc.) pourra etre appliquée lors de la remise de ces derniers.

**"Badge portillon pannes" supplémentaire et pour autres usagers port** 10,00 € par U

### 3-H) EXONERATIONS DE REDEVANCES:

Services de secours  
Gendarmerie  
Police Nationale  
Communes membres de MPM  
Armée française